



Point à date sur les mesures de déconfinement

Le SNEC a échangé avec la direction du Groupe sur le déconfinement des sociétés des Sièges et des Fonctions Supports mais aussi sur les autres formats.

- ➔ Le télétravail va rester la règle pendant au moins 3 semaines jusqu'au 2 juin,
- ➔ Quelques exceptions seront possibles pour un retour sur site mais devront être justifiées par l'urgence opérationnelle et validées par la DRH,
- ➔ Tous les salariés seront informés jeudi 7 mai de leur organisation de travail lorsque le plan de déconfinement gouvernemental sera annoncé,
- ➔ Une enquête sera envoyée à tous les salariés afin de savoir comment ils ont vécu ce confinement et comment ils se projettent.

Les CSE des différents formats seront informés des différentes mesures de déconfinement à partir du 18 mai.

Le SNEC vous informera des mesures de déconfinement lorsque les mesures définitives seront fixées.

Relevons tous ce défi !

Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille

Site : www.cfecgc-carrefour.org **Mail :** secretariat@sneccarrefour.fr **Tel :** 04-91-33-18-27